



Numéro de l'acte	2017-74-STAL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.6.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

### QUESTION N°2017-74

**ENVIRONNEMENT** : Lutte contre les inondations – Secteur du Rossignol - Délégation maîtrise d'ouvrage – Répartition du financement

**RAPPORTEUR** : Monsieur James MUNCK

Le fossé wateringues dit « Vieux Fossé » délimite les communes de Clairmarais et d'Arques dans le quartier du Rossignol. Depuis quelques années, cet ouvrage expose les riverains aux inondations dont la dernière s'est produite en juin 2016.

Afin d'y remédier, les deux communes se sont concertées pour la réalisation d'une étude hydraulique, et déterminer les travaux à réaliser.

Le montant de cette étude est estimé à 10 000 € HT.

Les écoulements provenant pour grande partie du secteur Forêt, une participation financière à l'Office Nationale des Forêts, sera sollicitée.

Afin de mobiliser les crédits nécessaires de manière optimale, il est proposé que l'étude soit portée par la commune de Clairmarais, ainsi que les différentes demandes de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (une abstention), décide :

- D'autoriser le lancement d'une étude hydraulique déterminant les travaux à réaliser sur le secteur du Rossignol
- De déléguer à la commune de Clairmarais la maîtrise d'ouvrage du projet
- D'autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires
- D'accepter que la part résiduelle après éventuelles subventions sera supportée à hauteur de 50% par chacune des deux communes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 30 juin 2017

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

**Affiché le 03 juillet 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept le trente juin à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 23 juin 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Céline PRUVOST  
Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Jean-Marc BOURGEOIS ayant donné à Jean-Marc DELAIRE  
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE  
Christian DIRIX ayant donné pouvoir à Dominique GODART  
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à François FRADIN (pour la question 2017-71-RHES, arrivée à 17h45)  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL  
Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Corinne REANT  
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

**Absent non excusé :**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 20 présents pour la question 2017-71-RHES
- 21 présents à partir de la question 2017-72-URBMC
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 9 absents excusés avec pouvoir pour la question 2017-71-RHES
- 8 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2017-72-URBMC

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**